

## Modification dans la discrétion du PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLAMART

Si vous ne lisez pas régulièrement les panneaux d'information municipale et vous fiez à « Clamart Info » pour avoir toutes les nouvelles sur les décisions municipales vous concernant, vous n'aurez pas vu **la discrète décision de modifier le Plan local d'urbanisme.**

Et pourtant **tous les clamartois sont concernés dans leur environnement et dans leurs biens !**

- ◆ Passage du coefficient d'occupation des sols **de 0,6 à 0,8** en zone UB, il s'agit donc de favoriser la **densification** dans ces zones. Serait-ce une façon de « préserver le Clamart d'hier tout en préparant le Clamart de demain » ?
- ◆ Le coefficient écologique de **20% (bonus de COS)**, on nous dit que ce n'est pas de la densification mais de l'écologie, cela pour la zone UE (soit une grande partie de la commune).
- ◆ Et enfin les **nouvelles mises à l'alignement** dont on ne se rend compte que lors d'une cession de propriété ou d'une demande de permis de construire...

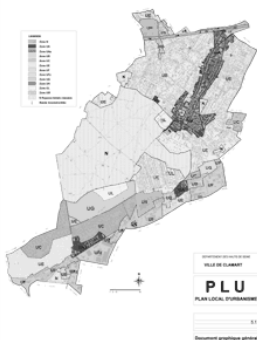
Il semble que dans ce cas la démocratie locale à géométrie variable ait fonctionné à plein !

Pour la remettre « d'équerre » :

**Précipitez-vous au service d'urbanisme municipal pour exercer votre droit légitime de citoyen clamartois et donnez votre avis sur les modifications du PLU.**

*Car il y a tout de même une enquête publique, mais si discrète !!!*

**Faites vite elle se termine le 4 juin !!!!**



Vivre à Clamart  
10, rue Fauveau  
92 140 Clamart

Courriel : [vivreclamart@gmail.com](mailto:vivreclamart@gmail.com)

Visitez notre site  
où vous trouverez notre bulletin d'adhésion  
Site : [vivreclamart.free.fr](http://vivreclamart.free.fr)

**Vivre A Clamart » est une association indépendante de toute formation politique**  
Association pour l'amélioration de la qualité de la vie, régie par la loi de 1901,  
agrée par arrêté préfectoral du 22 octobre 1982

## Modification dans la discrétion du PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLAMART

Si vous ne lisez pas régulièrement les panneaux d'information municipale et vous fiez à « Clamart Info » pour avoir toutes les nouvelles sur les décisions municipales vous concernant, vous n'aurez pas vu **la discrète décision de modifier le Plan local d'urbanisme.**

Et pourtant **tous les clamartois sont concernés dans leur environnement et dans leurs biens !**

- ◆ Passage du coefficient d'occupation des sols **de 0,6 à 0,8** en zone UB, il s'agit donc de favoriser la **densification** dans ces zones. Serait-ce une façon de « préserver le Clamart d'hier tout en préparant le Clamart de demain » ?
- ◆ Le coefficient écologique de **20% (bonus de COS)**, on nous dit que ce n'est pas de la densification mais de l'écologie, cela pour la zone UE (soit une grande partie de la commune).
- ◆ Et enfin les **nouvelles mises à l'alignement** dont on ne se rend compte que lors d'une cession de propriété ou d'une demande de permis de construire...

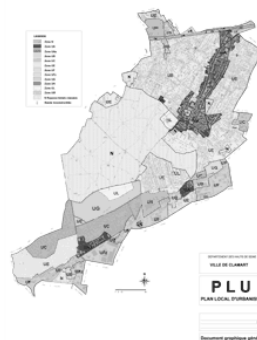
Il semble que dans ce cas la démocratie locale à géométrie variable ait fonctionné à plein !

Pour la remettre « d'équerre » :

**Précipitez-vous au service d'urbanisme municipal pour exercer votre droit légitime de citoyen clamartois et donnez votre avis sur les modifications du PLU.**

*Car il y a tout de même une enquête publique, mais si discrète !!!*

**Faites vite elle se termine le 4 juin !!!!**



Vivre à Clamart  
10, rue Fauveau  
92 140 Clamart

Courriel : [vivreclamart@gmail.com](mailto:vivreclamart@gmail.com)

Visitez notre site  
où vous trouverez notre bulletin d'adhésion  
Site : [vivreclamart.free.fr](http://vivreclamart.free.fr)

**Vivre A Clamart » est une association indépendante de toute formation politique**  
Association pour l'amélioration de la qualité de la vie, régie par la loi de 1901,  
agrée par arrêté préfectoral du 22 octobre 1982